



COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte du mercredi 4 juillet 2018

Procès-verbal n° 01

Nombre de membres :

- En exercice : 6

- Présents : 3

- Excusé : 0

Étaient présents :

M. Sauveur CUCURULO, Président
M. Gilles BELLISSENT, Vice-Président
M. Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire,

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

SITUATION DU F.C. EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE (553693)

La Commission confirme sa décision prise lors de la réunion du lundi 25 juin 2018.

Le Président,

Sauveur CUCURULO

Le Secrétaire,

Jean-Pierre GALLIOT